



Conférences gouvernementales

Conditions de travail

Jean-René Buisson a mené la délégation du MEDEF. Le ministre du Travail, Xavier Bertrand a annoncé une négociation interprofessionnelle sur les conditions de travail dans les TPE, sur le renforcement des CHSCT et sur le droit d'alerte des salariés en cas de risque de détérioration des conditions de travail.

Ces sujets ont déjà été abordés au cours des précédentes négociations sur la santé au travail et AT/MP.

Le MEDEF s'est opposé et a obtenu gain de cause à la création d'un référent syndical. Le Conseil Supérieur de Prévention des Risques Professionnels devrait évoluer vers un Conseil d'Orientation des Conditions de Travail. Il devra élaborer des indicateurs fiables sur ces sujets.

Le MEDEF souhaite que les ORST puissent garder leur mission de coordination régionale sur la santé au travail. Ce sera le prochain sujet pour les semaines qui viennent.

Pouvoir d'achat et emploi

Cette conférence s'est déroulée le 23 octobre prochain et était présidée par Christine Lagarde. Il s'agissait d'une conférence de lancement de travaux sur trois sujets principaux :

- SMIC et allègement de charges, l'objectif est d'aboutir pour le printemps prochain
- revenu de solidarité active, pour un aboutissement mi ou fin 2008
- définition d'une stratégie post Lisbonne en matière d'emploi pour un aboutissement mi ou fin 2008

Le sujet majeur concerne le SMIC et l'évolution de son mode de fixation. Une commission indépendante devrait faire des propositions avec une décision finale du gouvernement. Le MEDEF souhaite que cette commission ne soit pas liée par un système d'indexation. Sur les allègements de charges, il est envisagé de les lier à l'ouverture de négociations sur les minima dans les branches. Il existe un risque que cette conditionnalité soit étendue à l'ouverture des négociations salariales d'entreprise et que le système soit élargi à la gestion prévisionnelle des compétences. Le conseil d'orientation de l'emploi considère quant à lui qu'une remise en cause des allègements de charges pourrait engendrer la suppression de 800.000 emplois.

Il ne faut pas oublier que les allègements de charges représentent pour les entreprises une compensation financière partielle à la mise place des 35h.